

DELIBERATION N° 03 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020,

La délibération précédente propose de fixer à 8 le nombre d'Adjointes au Maire de la ville de Ludres constituant les postes à pourvoir.

Ainsi, il convient de procéder à l'élection de ces Adjointes dans le respect des règles fixées par les articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est à noter que l'article L.2122-7-2 du CGCT prévoit que les Adjointes sont élus, depuis les modifications opérées par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Chaque liste devra être présentée au Maire, Président de séance, dans un délai raisonnable avant de procéder à l'ouverture du scrutin.

La liste Ludres Avenir a déposé une liste composée de : Véronique RAVON, Xavier DUSSAULX, Claudine BLAISE, William LOMBARD, Sophie MERCIER, Philippe GOETZ, Magali RAIK et Joël LAMY.

Il est ensuite procédé à l'élection : chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir disposé à cet effet et remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le vote terminé, Monsieur le Maire fait appel aux scrutateurs désignés au sein de chaque liste : Messieurs Axel FRANÇOIS et René BURTE.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	15

A obtenu :

- Liste Ludres Avenir : 25

La liste LUDRES AVENIR ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée et installée comme suit :

-1 ^{er} adjoint :	Véronique RAVON
-2 ^{ème} adjoint :	Xavier DUSSAULX
-3 ^{ème} adjoint :	Claudine BLAISE
-4 ^{ème} adjoint :	William LOMBARD
-5 ^{ème} adjoint :	Sophie MERCIER
-6 ^{ème} adjoint :	Philippe GOETZ
-7 ^{ème} adjoint :	Magali RAIK
-8 ^{ème} adjoint :	Joël LAMY

L'entrée en fonction est immédiate après l'élection.